

**BORDEREAU D'ENVOI**

Parc naturel régional des Alpilles

Direction

Catherine PASCAL-SAUTECOEUR – 04 90 90 44 18 – direction.secretariat@parc-alpilles.fr

Liste des pièces adressées le *12 Février 2019*

à

Monsieur le Sous-préfet d'Arles

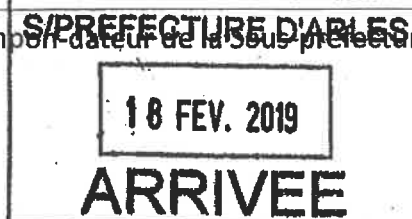
DESIGNATION DES PIECES	n°	Date des actes
Délibération portant sur l'attribution du marché « Inventaire et cartographie des habitats naturels et de la flore d'intérêt communautaire du site Natura 2000 – Les Alpilles »	BS-2019-01	31/01/2019

Fait à Saint Rémy de Provence, le *12 Février 2019*

**ACCUSE DE RECEPTION :**

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :

(Tampon dateur de la Sous-préfecture)





# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

### SEANCE DU JEUDI 31 JANVIER 2019

Le jeudi trente et un janvier de l'année deux mille dix-neuf, à dix-huit heures, le Bureau syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, sous la présidence de Monsieur Jean Mangion, Président du Parc naturel régional des Alpilles.

#### **Etaient présents à la table des votants :**

Jean Mangion – Maire de Saint Etienne du Grès, Pascale Licari - Maire de Paradou et Conseillère régionale, Laurent Geslin – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Monique Ricard – Adjointe au Maire d'Eygalières, Christine Vézilier – Adjointe au Maire d'Eyguières, Mireille Henry – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, et Benoit Hertz – Conseiller municipal de Fontvieille.

#### **Etaient également présents dans la salle mais non votants :**

Claude Sanchez – Président de la Commission Communication, Jean-Louis Villermey – Co-président de la Commission Economie, Eric Blot – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Marie-Laure Thao – Cheffe du projet « Révision de la Charte du Parc », et Catherine Pascal-Sautecoeur – Assistante de direction.

#### **Etaient excusés :**

Marie-Pierre Callet – Conseillère départementale, Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Gisèle Ravez – Adjointe au Maire de Saint Rémy de Provence, et Jean-Benoît Hugues – Conseiller municipal des Baux de Provence

#### **DELIBERATION N° BS-2019-01**

**Objet :** Attribution du marché « Inventaire et cartographie des habitats naturels et de la flore d'intérêt communautaire du site Natura 2000 – Les Alpilles »

**Monsieur le Président expose :**

- Que la convention d'animation Natura 2000 prévoit sur la période 2018-2021 un volet étude consacré à la mise à jour de la cartographie des habitats Natura 2000 pour le site FR9301594 « Les Alpilles ».
- Que le montant prévisionnel de cette étude est de 30 000.00 € HT
- Que le marché a été lancé le 19 décembre 2018 et que la date limite de réponse était le 24 janvier 2019.
- Que trois candidats ont répondu.
- Que la Commission des marchés s'est réunie le 31 janvier 2019, suite à l'analyse technique et financière et la note complémentaire sur le rapport de l'analyse des offres, la commission propose au Bureau syndical d'attribuer le marché au groupement BIODIV (Julien Baret) – O2TERRE (Jérémy Cuvelier) pour un montant de 29 700 € HT.
- Que ceci exposé, il est demandé au Bureau Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Bureau Syndical,**

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- D'attribuer le marché au groupement BIODIV (Julien Baret) – O2TERRE (Jérémy Cuvelier) pour un montant de 29 700 € HT.
- De donner pouvoir au Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

